



Avis aux importateurs

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique porte à la connaissance des importateurs qu'à partir du 17 février 2020, le contrôle de la conformité effectué sur les produits industriels déclarés pour l'importation à partir du poste frontalier de « Guergarate » sera dématérialisé, à l'instar des autres postes frontaliers du royaume. Cette dématérialisation est de nature à garantir plus de fluidité dans les opérations de contrôle et par conséquent à réduire les délais de dédouanement des marchandises.

A cet effet, les déclarants sont invités à soumettre leurs dossiers d'importation à travers le guichet unique national Portnet pour toutes les importations des produits soumis au contrôle. Le traitement et le suivi des dossiers est réalisé par l'un des trois organismes d'inspection, à savoir : Applus Fomento, Bureau Veritas et TUV Rheiland, dont les contacts.

Pour plus d'informations, contacter :

- Applus Fomento : 0522 540644 ou 0635 107086
- Bureau Veritas : 0522 509778 ou 0667 795103
- TUV Rheiland : 0522 988676 ou 0691 030503
- La délégation du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique à Dakhla : 0528 897087 ou 0661 527036 ; email : dpcsmq@mcinet.gov.ma